

## Homologation en métrologie légale selon directive 90/384/CEE

### Balances admissibles à l'homologation

- seules les balances "**admissibles à l'homologation**" peuvent être homologuées officiellement
- ces balances sont identifiées par un **M**
- l'homologation est exigée dans le cadre des opérations commerciales, elle est destinée à la protection du consommateur
- les caractéristiques métrologiques des balances admises à l'homologation sont sensiblement les mêmes que les balances standard
- les balances admises à l'homologation doivent comporter quelques détails définis légalement tels que des protections du logiciel ou des inscriptions complémentaires
- durée de validité de l'homologation d'une balance : en général celle-ci est de un an
- après cette période, la balance doit être de nouveau homologuée en métrologie légale

### Classes d'homologation de balances

**Classe I** : balances d'analyses de précision

**Classe II** : balances de précision

**Classe III** : balances industrielles (balances commerciales)

### Homologation

D'après la directive 90/384/CEE, les balances de laboratoire doivent être homologuées pour les utilisations suivantes :

- **transactions commerciales** : détermination de la masse pour les transactions commerciales
- **préparations pharmaceutiques** : détermination de la masse pour la fabrication de médicaments sur ordonnance en pharmacie et détermination de masse lors des analyses effectuées dans les laboratoires médicaux et pharmaceutiques
- **application d'une réglementation** : la détermination de la masse pour l'application d'une législation ou d'une réglementation
- **marchandises pré-emballées** : pour le pesage de marchandises pré-emballées
- **en médecine**
- chaque balance doit être vérifiée par un organisme d'homologation et porte ensuite une marque d'homologation (étiquette)
- la précision est ainsi confirmée dans le cadre des tolérances admissibles
- le champ d'application de l'homologation UE s'étend à tous les pays membres de l'Union Européenne

### Échelon d'homologation en métrologie légale

Il s'agit d'une base pour la tolérance de l'homologation en métrologie légale, celle-ci dépend de la balance, elle se situe généralement entre 1 et 10 fois la résolution de la balance

### Homologation d'une balance à étalonnage externe

- **attraction terrestre** : phénomène exerçant une grande influence sur l'exactitude d'une balance électronique ; sa force dépend du lieu d'utilisation, l'étalonnage d'une balance doit donc prendre en compte ce phénomène
- après l'homologation, le programme d'ajustage est scellé par une plaquette officielle
- l'homologation n'est valable que sur le lieu d'utilisation

### Homologation d'une balance à étalonnage interne

- il n'y a pas de limitation concernant le lieu d'utilisation car le dispositif d'étalonnage interne reste fonctionnel même après l'homologation sans être scellé
- dans ce cas l'homologation est indépendante du lieu d'utilisation

Devis sur demande

## Métrologie des balances

### Métrologie Volontaire :

Documents fournis :

- Attestation Contrôle Métrologique (ACM)
- Traçabilité complémentaire :
- Certificats d'étalonnage des masses utilisées

### Métrologie Légale :

Documents fournis :

- Apposition vignette (verte ou rouge) sur l'instrument.
- Constat de vérification
- Mise à jour du carnet métrologique
- Traçabilité complémentaire :
- Certificats d'étalonnage des masses utilisées

### Étalonnage COFRAC :

Documents fournis :

- Revue de contrat
- Certificat d'étalonnage de l'instrument avec le logotype COFRAC
- Traçabilité complémentaire :
- Certificats d'étalonnage des masses utilisées

	1 appareil		Appareil supplémentaire	
	référence	Prix HT	référence	Prix HT
<b>Contrôle Métrologique Volontaire d'une balance selon la norme NF EN 45501 :</b> - Contrôle de performance métrologique (fidélité Classe I et II, excentrations, justesse, tare et mise à zéro)	ET61101		ET61102	
<b>Vérification périodique vignette verte : Métrologie Légale d'une balance selon l'arrêté du 22 mars 1993 :</b> - Fidélité - Mobilité - Justesse sans tare - Excentration de charge - Exactitude du dispositif de mise à zéro et de tare	ET61103		ET61104	
<b>Étalonnage COFRAC d'une balance :</b> Métrologie Volontaire et/ou Normative L'étalonnage est réalisé en prenant en compte les points définis par l'utilisateur en fonction de son besoin. Les différents points d'étalonnage permettant de : - Déterminer l'erreur d'indication - Quantifier l'incertitude	ET61105		ET61106	
<b>Frais de déplacement</b>				
<b>&lt;40 Km</b> de Paris (75) & Région Parisienne: 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, Auxerre et Lyon	ET61001		-	
<b>41 à 100 Km</b> de Paris (75) & Région Parisienne: 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, Lille et Lyon	ET61002		-	
<b>101 à 250 Km</b> de Paris (75) & Région Parisienne: 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, Lille et Lyon	ET61003		-	